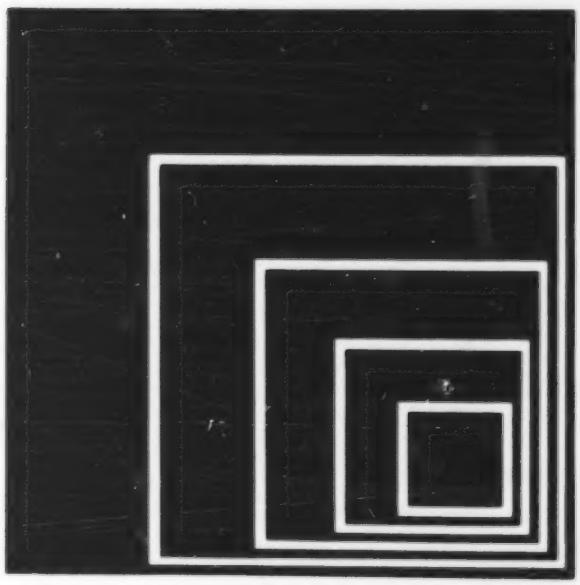

Corporation professionnelle des Technologues des sciences appliquées du Québec

RAPPORT ANNUEL
1988-1989

90-04366/

Corporation professionnelle des Technologues des sciences appliquées du Québec

Monsieur Pierre Fortier
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
12, rue Saint-Louis
Québec (Québec)
G1R 5L3

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le Rapport annuel de la Corporation professionnelle des technologues des sciences appliquées du Québec.

Préparé conformément à l'article 183c) du Code des professions, ce rapport couvre l'exercice financier 1988-1989 (1er avril 1988 au 31 mars 1989). Il vous est soumis respectueusement en retenant le principe de "rendre compte" de notre mandat de protection du public.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Président,

Henri Bourque, T.Sc.A.

Montréal, juin 1989

SIÈGE SOCIAL: 1265 RUE BERRI, BUREAU 720, MONTRÉAL (QUÉBEC) H2L 4X4 – (514) 845-3247

Corporation professionnelle des Technologues des sciences appliquées du Québec

Monsieur Thomas J. Mulcair
Président
Office des profession
320, rue St-Joseph Ouest
1er étage
Québec (Québec)
G1K 8G5

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de Président de l'Office des professions du Québec, le neuvième Rapport annuel de la Corporation professionnelle des technologues des sciences appliquées du Québec.

Préparé conformément à l'article 183c) du Code des professions, ce rapport couvre l'exercice 1988-1989 (1er avril 1988 au 31 mars 1989).

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Henri Bourque, T.Sc.A.

Montréal, juin 1989

TABLE DES MATIÈRES

Composition du Bureau et des Comités 2

Rapport du Président 3

Rapport des activités du Bureau et du Comité administratif 7

Rapport d'élection du secrétaire 8

Inscription au Tableau des membres 8

Rapport des Comités 9

États financiers

- Bilan 11
- Résultats 12
- Évolution de la situation financière 13
- Détails des revenus et dépenses 14
- Notes aux états financiers 15
- Rapport des vérificateurs 18

Prévisions budgétaires 19

BUREAU ET COMITÉS

Le Bureau 1988-1989

Comité administratif

Henri Bourque, T.Sc.A. (08)
Président
Guy Leclerc, T.Sc.A. (03)
Vice-président à l'administration
Adélard Lachance, T.Sc.A. (06)
Vice-président aux finances
Robert Filiatrault, T.Sc.A. (06)
Administrateur élu
Laurent Cantin, Adm. A.
Administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

Administrateurs élus

Bernard Babin, T.Sc.A. (01)
André Gravel, T.Sc.A. (02) (jusqu'en septembre 1988)
Ghislain Simard, T.Sc.A. (02) (depuis septembre 1988)
Michel Landry, T.Sc.A. (03)
Guildo St-Laurent, T.Sc.A. (03)
Laval Tremblay, T.Sc.A. (03)
Michel Laurin, T.Sc.A. (04)
Denis Magnan, T.Sc.A. (04)
Constant Mercier, T.Sc.A. (05)
Denis Bergeron, T.Sc.A. (06)
Gilles Hamel, T.Sc.A. (06)
Yves Lafortune, T.Sc.A. (06)
Nicole Legault, T.Sc.A. (06)
Guy Létourneau, T.Sc.A. (06)
Jacques Mercier, T.Sc.A. (06)
André M. Gélinas, T.Sc.A. (07)
Victorin d'Auteuil, T.Sc.A. (09)

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Pierre-André De Guire
Monique Grisé
Lucille Lemire

Secrétaire Denis J. Dubois, T.Sc.A., Adm. A.
Syndic Denis Daigneault, T.Sc.A.

Les comités

Inspection professionnelle

Adélard Lachance, T.Sc.A. (Président jusqu'en décembre 1988)
Laval Tremblay, T.Sc.A. (Président depuis mars 1989)
Brian Sherping, T.Sc.A.
Philippe Bisson, T.Sc.A.
Jean-Luc Archambault, T.Sc.A. (Secrétaire)

Discipline

Me Jean Gauvin (Président nommé par l'Office des professions)
Jean-Marc Leblanc, T.Sc.A.
Guy Leclerc, T.Sc.A.
Claude Pépin, T.Sc.A.
Denis J. Dubois, T.Sc.A., Adm. A (Secrétaire jusqu'en septembre 1988)
Michel Douville (Secrétaire depuis septembre 1988)

Admission

Guy Leclerc,T.P.
(Président jusqu'en septembre 1988)
Robert Daigneault, T.Sc.A.
(Président depuis septembre 1988)
Raymond Pelletier, T.P.
Hilarion Tremblay, T.P.
Pierre Grondin, T.Sc.A.
Jean-Marc Leblanc, T.Sc.A.
Christiane Bilodeau
(Secrétaire)

Sélection

Paul Burman, T.P.
(Président)
Serge Leblanc, T.Sc.A.
Gilles Y. Hamel, T.Sc.A.
Michel Douville
(Secrétaire)

Délégués au Conseil canadien des techniciens et technologues (C.C.T.T)

Claude Pépin, T.Sc.A.
(Membre de l'exécutif du C.C.T.T.)
Jacques Mercier, T.Sc.A. (Directeur national)
Henri Bourque, T.Sc.A. (Directeur national)
Robert Daigneault, T.Sc.A.
(Membre du Bureau canadien d'accréditation de la technologie)

Délégué au Conseil interprofessionnel du Québec (C.I.Q.)

Denis J. Dubois, T.Sc.A., Adm. A.

Personnel permanent (au 31 mars 1989)

Denis J. Dubois, T.Sc.A., Adm. A.
Directeur général
Denis Daigneault, T.Sc.A.
Directeur des affaires professionnelles
Monique Jutras
Directrice des Services administratifs
Michel Douville
Directeur du Service des communications
Jean-Luc Archambault, T.Sc.A.
Coordonnateur à la formation continue
Christiane Bilodeau
Chargée de l'admission
Francine Lapointe
Agente à la formation
Nathalie Roussin
Secrétaire de direction
Chantale Huet
Secrétaire du Service des communications
Ginette Rhéaume
Secrétaire des Services administratifs
Carole Lemay
Réceptionniste

RAPPORT DU PRÉSIDENT

AVANT PROPOS

En tout premier lieu, je désire particulièrement remercier les membres du Comité administratif pour leur collaboration dans l'accomplissement de ce premier mandat. Aux administrateurs du Bureau, tant élus que nommés, je les remercie pour leur participation et pour leurs discussions franches et honnêtes qui ont marqué les orientations que la Corporation devait prendre dans cet exercice.

INTRODUCTION

L'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1989 aura été riche en expérience et en couleur. En effet, cette année qui devait en être une de consolidation est vite devenue une année de modifications et de redressement.

Les modifications législatives (Loi 22) apportées au Code des professions commandaient des actions précises. En concertation avec l'Office des professions, le Conseil interprofessionel et les autres corporations concernées, nous avons avisé le public de la nouvelle situation sur l'utilisation des titres réservés aux membres de corporations professionnelles.

Des difficultés constantes d'opérations dans les regroupements depuis la modification de leur structure en 1983 et une certaine démotivation du bénévolat nous commandaient de réfléchir sur l'avenir des regroupements. Des activités ont été mises sur pied à cet égard et le dénouement sera connu dans la prochaine année.

Convaincus que le développement des ressources humaines en technologie était et demeure la voie d'avenir pour la société québécoise en général et pour les technologues des sciences appliquées en particulier, les administrateurs adoptèrent, il y a maintenant plus de deux ans, un programme audacieux de perfectionnement dans lequel l'investissement en ressources humaines et financières était important. Afin de financer une partie de l'investissement, nous avons tenu une campagne de levée de fonds auprès des membres et du public. Devant l'échec de cet effort, les administrateurs n'ont eu d'autres choix que de réduire le programme de développement afin de minimiser le déficit qui devenait de plus en plus évident. L'adoption d'un plan de redressement qui comprenait des coupures budgétaires et de personnel fut mis de l'avant.

Nous attendons toujours l'avis de l'Office des professions du Québec sur le partage des champs de pratique dans le domaine du génie et de l'aménagement. Cette année, nous avons soumis un autre mémoire à l'Office des professions dans lequel nous proposions des changements législatifs concrets.

Afin de livrer un bilan le plus transparent et le plus clair possible, revoyons les principales activités de la Corporation programme par programme.

TABLEAU DES MEMBRES

Après quelques six (6) années d'usage intensif et de corrections sporadiques, le logiciel du tableau des membres devenait de plus en plus une toile d'araignée qui était de moins en moins performante. Suite à une recommandation de notre consultant en informatique, un nouveau logiciel a été élaboré et installé pour répondre à nos besoins présents et futurs. Ce logiciel performe maintenant selon nos attentes. Nous pouvons dorénavant extraire une multitude d'informations pour répondre à différents besoins tout en satisfaisant les exigences du Code des professions à ce sujet.

ADMISSIONS

Quelques années se sont écoulées depuis l'adoption par le gouvernement du règlement concernant les diplômes qui donnent ouverture au permis de technologue des sciences appliquées. Depuis ce temps, le système collégial a continuellement modifié les programmes et en a élaboré des nouveaux afin de mieux répondre aux besoins de la société québécoise. Il devenait alors impératif de mandater le comité des admissions pour qu'il évalue ces programmes modifiés. Nous avons également demandé à l'O.P.Q. d'obtenir du ministre responsable le mandat de procéder à la révision de notre règlement. Etant donné que la loi oblige que tous les établissements d'enseignement concernés soient consultés, nous devrons justifier notre évaluation des programmes collégiaux.

Bien des travailleurs, des techniciens et des technologues du grand domaine de la technologie oeuvrent dans le champ évocateur de notre profession. La mission de protection du public qui est la nôtre nous oblige à contrôler l'exercice de la profession. Pour ce faire et pour protéger le public,

nous devons regrouper le plus d'intervenants possible. Avec ce raisonnement en tête, nous avons mis sur pied un stage de formation pour les personnes qui ne détiennent pas un diplôme donnant accès à un permis, mais qui possèdent une certaine formation académique en technologie, le tout, conformément à l'article 10 de notre règlement sur les équivalences de formation et de diplôme. De plus, afin de se rapprocher de la situation présente dans les autres provinces canadiennes, les critères d'admissibilité à ce stage sont les mêmes critères que ceux qui sont exigés pour la catégorie de "technicien certifié" du Conseil canadien des techniciens et technologues (C.C.T.T.). Ce stage est donc une voie dans laquelle le candidat s'engage dans un programme pour compléter sa formation et, éventuellement, devenir membre de la Corporation. La Corporation a libellé ces stagiaires "techniciens certifiés" (tech.C.). L'Office des professions a émis des réserves sur les mots "techniciens certifiés". Selon l'Office, l'utilisation de technicien certifié pourrait laisser croire au public que les personnes qui l'utilisent sont membres de plein droit de la Corporation. Nous sommes en pourparlers avec l'O.P.Q. à ce sujet et nos conseillers juridiques sont au dossier.

Nous voyons une faiblesse dans notre système d'admission, car nous ne pouvons accréditer les programmes qui mènent à des diplômes collégiaux donnant accès au permis de la Corporation. Bien que nous en parlons depuis quelques années, nous sommes toujours au même point. Comment pouvons-nous nous assurer que les programmes sont suivis et respectés, comment pouvons-nous vérifier que les diplômés d'une technologie provenant de différents collèges ont couvert la même matière et rencontré la norme de passage sur les mêmes objectifs de formation. Cette situation fait des technologues québécois des cas spéciaux lorsqu'ils veulent être admis dans les associations de technologues des autres provinces canadiennes. Au moment d'écrire ces lignes, le ministre de l'Enseignement supérieur s'interroge à ce sujet et nous attendons sa réaction.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Durant l'année, le service d'inspection professionnelle a produit 123 rapports d'inspection. Suite aux nombreuses demandes de formation découlant des inspections des deux dernières années, les administrateurs de la Corporation ont décidé de surseoir temporairement à toute nouvelle visite de surveillance générale. De plus, les administrateurs et le service d'inspection ont réfléchi sur le fonctionnement de l'inspection professionnelle de façon à développer de nouveaux outils. Cette réflexion se poursuivra au cours du prochain exercice afin de recommencer le programme de surveillance générale en utilisant une méthode plus appropriée à notre profession multidisciplinaire.

FORMATION CONTINUE

La Corporation attache énormément d'importance à la formation continue. En effet, c'est sûrement le meilleur service qu'elle peut rendre à la société québécoise. Plus les technologues suivront de la formation complémentaire, meilleure sera la compétence des technologues. Les membres de la Corporation n'ont pas de champ exclusif, ce qui entraîne que plusieurs diplômés de collèges exercent sans être membre tout en n'utilisant pas le titre de technologue des sciences appliquées. La Corporation ne peut donc pas contrôler l'exercice de la profession, elle ne peut contrôler que l'exercice de ses membres. La Corporation se devait donc, de par sa mission de protection du public, de mettre l'emphase sur la formation pour, d'une part, différencier par la qualité les technologues des diplômés des collèges et, d'autre part, influencer le milieu en donnant l'exemple. Les activités de formation organisées par la Corporation sont des cours sur mesure adaptés aux besoins professionnels et technologiques des membres. Malgré que nous avons dû réduire pour des raisons budgétaires l'envergure de notre programme de ressources humaines, le bilan est néanmoins fort impressionnant. En 1988-1989, la Corporation a organisé 74 activités de formation pour 1336 personnes qui ont suivi 58 500 heures/personnes de formation. La grande majorité des inscrits étaient des technologues. Dans un esprit d'ouverture, certains cours étaient ouverts aux ingénieurs et aux architectes et plusieurs en ont profité.

DISCIPLINE ET SYNDIC

Vers la fin de l'exercice précédent, le syndic avait déposé une plainte disciplinaire à l'endroit d'un membre auprès du comité de discipline. Les auditions par le comité de discipline ont eu lieu en mai 1988 et le comité a rendu son verdict vers la fin d'août. De façon générale, c'est surtout la conciliation des comptes de clients de nos membres qui a occupé davantage notre syndic. De plus, il a répondu à plusieurs demandes d'information provenant de nos membres et du public en général.

AFFAIRES JURIDIQUES

Nous sommes toujours dans l'attente de l'audition par la Cour d'appel de deux causes qui, si elles sont perdues, auront beaucoup de conséquences pour la pratique professionnelle de plusieurs de nos membres. L'Ordre des architectes a porté en appel une cause qui avait été déboutée par la Cour supérieure. Cette cause portait sur des placards publicitaires distribués par

notre Corporation dans toutes les municipalités du Québec expliquant au service des permis des municipalités l'état de la législation professionnelle en ce qui a trait à la signature des plans et devis de construction.

De même, la cause dans laquelle nous appuyons un de nos membres contre la Ville de Dollard-des-Ormeaux est également en attente. Cette municipalité refusait d'émettre un permis de construction en se basant sur un règlement municipal plus restrictif que les lois professionnelles.

Espérons pour le public et pour nos membres que ces causes seront entendues bientôt. Nous sommes toujours dans l'attente de l'avis de l'Office des professions sur les modifications qui seront apportées aux champs de pratique dans le domaine du génie et de l'aménagement. Changement de gouvernement, changement de ministre responsable, changement de président de l'O.P.Q., voilà toutes des raisons qui font que cet important dossier n'a pas encore abouti.

En attendant, les technologues des sciences appliquées continuent à se battre pour rendre des services professionnels accessibles et recherchés par une bonne partie du public. Plusieurs ne peuvent exercer à la hauteur de leur formation parce que des vieilles lois professionnelles obligent la présence (lire la signature) d'autres professionnels lorsque celle d'un technologue serait amplement suffisante pour assurer la protection du public.

On nous accuse de rechercher l'exclusivité alors que l'on désire le partage de certains actes relevant de nos compétences. Pendant ce temps, la situation perdure, le public y perd et bien des technologues des sciences appliquées s'essoufflent devant le peu de reconnaissance des titres réservés.

Tous les efforts des technologues et les investissements provenant des fonds publics pour doter le Québec de compétences en technologies sont mal utilisés parce que, sous le couvert de la protection du public, certains groupes ne protègent que leur monopole. Où est l'efficacité, l'efficience, où est l'intérêt public?

COMMUNICATION, PROMOTION

La revue "Le Technologue" a changé de visage. La revue est maintenant plus attrayante, avec une page couverture en quatre couleurs. Ayant négocié un contrat avec une maison d'édition , la revue nous a coûté moins cher que l'année précédente. Cependant, cette maison d'édition n'étant pas fiable, plusieurs numéros nous ont été livrés en retard. Le tout sera corrigé dans le prochain exercice.

Comme à chaque année, nous avons participé à des salons et expositions. De plus, nous avons profité de la promotion engendrée par le programme de levée de fonds.

SERVICES AUX MEMBRES

Aucun nouveau service ne fut ajouté à la liste déjà longue de services à nos membres. Ce fut surtout un suivi et une consolidation des services existants, une renégociation complète ou partielle de certains d'entre eux, selon le cas. Plus particulièrement, le programme d'assurance auto et habitation est certainement celui qui performe le plus si l'on en juge par le nombre de participants et le nombre de nouveaux adhérents. Le programme dépasse les statistiques normales lors de l'introduction d'un tel programme. De plus, l'expérience de perte est en notre faveur et, malgré que plusieurs compagnies aient annoncé des hausses de prix, nous n'entrevoyons pas que notre programme en sera affecté. Du côté du programme d'assurance responsabilité professionnelle, demeuré facultatif encore cette année à cause de certaines difficultés d'application, les preneurs sont plutôt rares. Ce qui a pour effet d'augmenter quelque peu la prime pour les participants.

ADMINISTRATEURS ET MANDATAIRES

Au début de ce rapport, vous avez sans doute pris connaissance de la liste des administrateurs, tant les élus que les nommés. Vous pourrez également pu prendre connaissance du rapport du secrétaire d'élection. Pour la deuxième année consécutive, le processus électoral ne permet pas de combler tous les postes disponibles ou en élection, bien qu'en aucun temps le quorum du Bureau fut en danger.

Durant la période, aucune modification n'a eu lieu au sein de notre délégation au CCTT (Conseil Canadien des techniciens et technologues). Cet organisme a mis sur pied un service de carte de crédit identifié au CCTT pour tous les membres des organismes provinciaux. De plus, le Conseil est en train de mettre sur pied une banque de données nationale sur les techniciens et les technologues. Il est essentiel pour la réussite de ce projet que tous les technologues répondent au questionnaire qui leur sera envoyé au début de l'été.

REGROUPEMENT ET CONGRÈS

Le congrès 1988 qui eût lieu au Mont-Gabriel fut un franc succès. La participation a été très bonne. Nous espérons qu'il en sera de même pour celui de 1989 au Mont Ste-Anne.

Beaucoup de regroupements, qu'ils soient technologiques ou régionaux, éprouvent des problèmes de participation et de motivation des bénévoles. Pour cette raison, nous avons procédé l'automne dernier à une tournée afin de consulter les membres à ce sujet. Idéalement, nous aurions préféré une plus grande participation des membres puisqu'en certains endroits, nous étions en présence que de bénévoles chevronnés. Cet exercice nous a permis d'identifier certains problèmes, des besoins et des attentes. L'information prise lors de la tournée et celle que produira une consultation menée auprès des conseils des regroupements, devrait nous permettre, et nous l'espérons, de trouver une solution durable aux problèmes des regroupements.

GESTION ET SOUTIEN

Nous nous sommes départis de huit personnes, des professionnels et du personnel de soutien, et 11 employés demeurent en poste au 31 mars 1989. Les membres devront faire preuve de compréhension dans leurs demandes de services, car ne pouvant pas négliger nos obligations face au Code des professions, il sera difficile de rendre les mêmes quantités de service. Le coeur de nos employés les plus expérimentés est demeuré avec nous malgré les coupures effectuées dans nos ressources humaines et financières. Le noyau étant toujours là, je suis assuré que nous pouvons compter sur eux.

Après cinq ans de service à temps plein pour la Corporation, notre directeur général et secrétaire, Monsieur Denis J. Dubois, T.Sc.A., a décidé de retourner à la pratique professionnelle. Il nous quittera le 30 juin prochain. Tous les membres du comité administratif et du Bureau se joignent à moi pour remercier sincèrement Monsieur Dubois pour le travail accompli. Il sera difficile de trouver un plus ardent défenseur du professionnalisme et de la profession. Il ne nous quitte pas définitivement, car Monsieur Dubois demeurera disponible pour certains dossiers importants.

Je profite de l'occasion pour vous annoncer la nomination de Monsieur Denis Daigneault, T.Sc.A., au poste de directeur général et secrétaire de la Corporation. Monsieur Daigneault occupait depuis huit ans un poste de directeur au siège social. Je le félicite et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

CONCLUSION

La définition claire et précise des besoins des regroupements et une amélioration de leurs procédures d'opérations au cours de la prochaine année rétablira, nous l'espérons, la motivation des bénévoles et la participation des membres aux activités. Les coupures et un budget austère permettant de limiter l'augmentation de la cotisation à pas beaucoup plus que l'indexation de la cotisation devrait permettre un accroissement du membership et le rétablissement de l'avoir des membres à l'intérieur d'un an. Pendant ce temps, une approche différente, améliorée de l'inspection professionnelle, nous permettra de continuer le contact avec les membres et les employeurs tout en continuant graduellement d'améliorer notre service de formation continue. Nous aurons alors fini de revoir les règlements affectés par la révision du Code des professions et peut-être pourrons-nous collaborer davantage avec les collèges pour planifier et pour contrôler la formation de technologues. Si le ministre responsable et l'Office des professions nous accordent un tant soit peu leur écoute, le dossier des champs de pratique devrait apporter plus de reconnaissance aux technologues des sciences appliquées.

Nous rappelons ici les trois principes fondamentaux que la Corporation défend dans ce dossier:

- La nécessité de contrôler l'exercice professionnel pour éviter des préjudices au public.
- Le droit fondamental pour une personne de pouvoir exercer sa profession selon sa compétence.
- Le droit fondamental pour tout professionnel de pouvoir exercer sa profession de façon autonome dans les limites de sa compétence.

A tous les bénévoles, administrateurs, employés ou collaborateurs qui, de près ou de loin, nous supportent, je les remercie de la part de tous les membres. En terminant, je désire rappeler à tous qu'il ne faut jamais cesser d'agir en professionnels même si certains groupes dans la société ne peuvent ou ne veulent admettre que les technologues sont des professionnels dans tous les sens du mot. Cela viendra, ce n'est qu'une question de temps et d'efforts.

Le Président,

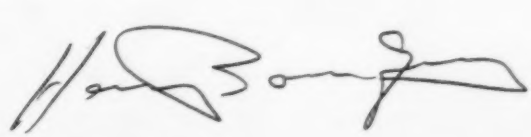

Henri Bourque, T.Sc.A.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF

LE BUREAU

Au cours de l'exercice 1988-1989, le Bureau de la Corporation a tenu quatre réunions, soit en juin, septembre, décembre 1988 et mars 1989. Les principales résolutions du Bureau (en ordre chronologique) ont été:

- d'accepter comme nouveaux membres toutes les personnes dont les dossiers ont été étudiés et recommandés par le comité des admissions au Bureau;
- d'adopter les états financiers annuels, de mandater le président et le vice-président de les signer au nom du Bureau et d'en faire la recommandation à l'assemblée annuelle;
- d'accepter les rapports annuels des différents comités;
- de radier du tableau des membres de la Corporation les individus qui n'ont pas versé dans le délai fixé la cotisation dont ils sont redevables à la Corporation;
- de créer un statut de stagiaire pour toute personne qui ne détient pas un diplôme conformément à notre règlement et dont la formation ne rencontre pas les normes de notre règlement sur les équivalences de formation ou de diplôme et qui accepte de se soumettre à un programme de formation qui lui est communiqué par la Corporation conformément au règlement sur les normes et équivalences;
- d'accepter la révision budgétaire énergique pour pallier au déficit d'opération de la Fondation;
- d'adopter un plan de redressement ainsi qu'un budget triennal de façon à replacer la situation financière de la Corporation;
- de mandater le comité administratif à préparer un document contenant les positions finales de la Corporation face à la révision du partage des champs de pratique dans le domaine du génie, de l'aménagement et que le comité administratif fasse les démarches nécessaires auprès de l'Office pour s'assurer l'atteinte de nos objectifs;
- de recommander à l'assemblée générale d'adopter pour les années 1990-91 et 1991-92 une cotisation haussée de 7.5% pour la faire passer à 242 $ pour 1990-91 et à 260 $ pour 1991-92;
- d'accepter la démission de M. Denis J. Dubois comme secrétaire et directeur général de la Corporation et de nommer M. Denis Daigneault secrétaire et directeur général de la Corporation, le mandat de ce dernier débutant le 1er juillet 1989;
- d'adopter le projet de modification au règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes en conformité avec les modifications au Code des professions;
- d'adopter le projet de règlement modifiant le règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle dans les langues française et anglaise conformément au Code des professions;
- d'accepter les dépôts des documents de réflexion sur l'avenir des regroupements présentés par différents administrateurs.

COMITÉ ADMINISTRATIF

Pendant l'exercice 1988-89, les membres du comité administratif se sont réunis en onze occasions. Les principales résolutions du Comité administratif qui diffèrent de celles du Bureau sont:

- d'adopter les états financiers mensuels présentés par le siège social;
- d'approuver le tarif d'honoraires utilisé par le service de développement des ressources humaines;
- de demander au comité des assurances de prioriser l'étude d'un programme d'assurance-responsabilité;
- d'endosser le plan stratégique du Conseil canadien des techniciens et technologues;
- d'endosser la définition de pratique dans les technologies des sciences appliquées telle que soumise par le Conseil canadien des techniciens et technologues;
- de former un comité ad hoc chargé d'analyser la réorientation de tous les regroupements de la Corporation;
- d'accepter la proposition de la compagnie d'assurance La Laurentienne Générale telle que recommandée par le courtier Dale-Parizeau pour le programme d'assurance-responsabilité professionnelle des technologues des sciences appliquées afin de pouvoir mettre en application notre règlement à cet égard;
- de publier un communiqué de presse un texte relatif à la mise en garde d'un titre réservé ou pouvant laisser croire qu'une personne est membre de notre Corporation;
- d'informer les regroupements du résultat de la tournée de consultation et de leur demander leurs commentaires pour le 28 avril 1989;
- de recommander au Bureau un projet de modification du règlement concernant les affaires du Bureau et des assemblées générales conformément aux modifications apportées au Code des professions.

RAPPORT D'ÉLECTION DU SECRÉTAIRE

1. Envoi de l'avis d'élection conformément au Code des professions et à notre règlement, entre les 15 et 31 janvier 1989, par le biais du bulletin "On s'informe".

2. Lors de la fermeture de la mise en candidature soit, mardi le 7 mars 1989 à 17 heures, nous avions en main les candidatures conformes suivantes dans ces régions:

M. Raymond Pelletier	01- Bas St-Laurent
M. Alain Poirier	02 - Saguenay/Lac St-Jean
M. Michel Landry	03 - Québec, sous région 03 (Québec Métro)
M. Robert Filiatreault	06 - Montréal, sous région 02, 03, 06 (Montréal métro)
M. Guy Létourneau	06 - Montréal, sous région 02,03, 06 (Montréal métro)
M. Jacques Mercier	06- Montréal, sous région 02, 03, 06 (Montréal métro)

Donc au total, six (6) postes et six (6) candidats élus par acclamation.

Dans les jours suivants, conformément au Code et au règlement, un avis leur fut envoyé, les déclarant élus et confirmant leur mandat débutant à la fermeture de la période d'élection, soit le vendredi 7 avril 1989 à 17 heures.

Des vacances existent donc pour les quatre postes suivants pour lesquels aucune candidature n'est parvenue au secrétaire, à savoir:

Région 03 - Québec, sous région 03 (Québec Métro) 1 poste

Région 06 - Montréal, sous région 02, 03, 06 (Montréal Métro) 2 postes

Région 09 - Côte-Nord, 1 poste

En conclusion, il n'y aura donc pas d'élection et par conséquent, les services des scrutateurs ne sont pas requis.

Le Secrétaire
Denis J. Dubois, T.Sc.A., Adm. A.

TABLEAU DES MEMBRES

Inscription au 31 mars 1989

01 Bas St-Laurent/Gaspésie	192	(M)
	375	(E)
	0	(S)
02 Saguenay/Lac St-Jean	198	(M)
	548	(E)
	0	(S)
03 Québec	750	(M)
	1080	(E)
	0	(S)
04 Mauricie	352	(M)
	465	(E)
	2	(S)
05 Estrie	214	(M)
	326	(E)
	0	(S)
06 Montréal	2849	(M)
	1652	(E)
	11	(S)
07 Outaouais	74	(M)
	60	(E)
	0	(S)
08 Abitibi/Témiscamingue	86	(M)
	182	(E)
	0	(S)
09 Côte Nord/Nouveau Québec	67	(M)
	154	(E)
	0	(S)
1. Hors Québec	33	(M)
	2	(E)
	0	(S)
2. Hors Canada	7	(M)
	1	(E)
	0	(S)
Total des membres (M)	4822	(M)
Total des étudiants (E)	4845	(E)
Total des stagiaires (S)	11	(S)

Répartition des membres	**1987-1988**	**1988-1989**
Membres en règles au début de l'exercice	4585	4674
+ admissions	596	544
- radiations	507	396
Membres en règle à la fin de l'exercice	4674	4822

La cotisation

La cotisation des membres de la Corporation était pour l'année 1988-1989 de 215 $. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en juin 1988 les membres ont accepté que la cotisation de 1989-1990 soit fixée à 225 $ afin d'ajuster les revenus de la Corporation au coût de la vie.

La cotisation pour l'année 1989-1990 (1er avril 1989 au 31 mars 1990 s'établit comme suit:

cotisation d'un membre de la Corporation (T.Sc.A. ou T.P.)	225$
cotisation d'un membre retraité	0$
membre à sa première année sur le marché du travail	0$
membre à sa deuxième année sur le marché du travail	112$
cotisation d'un stagiaire (Tech. C.)	100$

RAPPORT DES COMITÉS

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Lors des visites d'inspections effectuées en 1987-1988, il avait été recommandé aux technologues visités de faire part à la Corporation de leurs besoins de formation et dans son programme annuel de surveillance générale de l'exercice de la profession pour 1988-1989, le comité d'inspection professionnelle proposait entre autres aux administrateurs de la Corporation:

- de permettre aux employeurs de s'impliquer dans l'identification des besoins de formation continue des technologues;
- de poursuivre l'échange d'information avec les responsables de l'inspection professionnelle des autres corporations professionnelles à titre réservé et des ingénieurs.

A la suite de l'affluence de demandes de formation provenant des membres ainsi que des différents échanges concernant le rôle et les finalités de l'inspection professionnelle avec d'autres corporations, les administrateurs de la corporation professionnelle des technologues ont décidé de surseoir temporairement à toute nouvelle visite de surveillance générale afin de:

- répondre dans l'immédiat à une des finalités importante de l'inspection professionnelle soit la formation continue (mise à jour des connaissances, acquisition de nouvelles connaissances, amélioration des comportements)afin de rendre de meilleurs services au public;
- réfléchir sur les finalités de l'inspection professionnelle et développer des outils plus efficaces pour l'obtention d'informations de la part des membres pour atteindre ces finalités.

Au cours de l'exercice, 123 rapports d'inspection ont été finalisés et, par la suite, les ressources de la Corporation ont été orientées prioritairement vers la mise en place des recommandations du comité d'inspection professionnelle et vers la réflexion sur les outils utilisés pour l'inspection et l'étude d'autres avenues possibles.

Dans un premier temps, les efforts ont été orientés vers l'analyse particulière des besoins de formation, la préparation de plans de cours et l'organisation de formation. A cet effet, il y a eu 167 interventions auprès des membres pour clarifier les besoins de formation de la façon suivante:

-150 questionnaires
-60 interviews découlant des questionnaires
-17 interviews particuliers.

Cet effort se poursuivra au prochain exercice.

Dans un second temps, la réflexion sur le développement de nouveaux outils à l'inspection est débutée et se poursuivra au cours du prochain exercice.

Laval Tremblay, T.Sc.A.
Président du comité

DISCIPLINE

Les réalisations 1988-1989

Le comité a entendu en mai 1988 la première plainte disciplinaire qui lui a été présentée et a rendu sa décision en juillet 1988. Le résumé de la plainte et de la décision a été publié par la Société québécoise d'information juridique (décision no 88D-127). Aucune plainte n'est présentement devant le comité.

Les prévisions 1989-1990

Le comité de discipline pourra recevoir pendant l'exercice 1989-1990, toute plainte formulée contre un membre de la Corporation et y donner suite en vertu des dispositions du Code des professions.

Denis J. Dubois, T.Sc.A., Adm.A.
Secrétaire du comité

ADMISSIONS

Les réalisations 1988-1989

Au cours de l'exercice 1988-1989, le Comité des admissions a tenu 5 réunions régulières.

Pendant cet exercice le Comité a étudié 14 dossiers, sur ces dossiers analysés 4 candidats ont été acceptés au titre de T.Sc.A., les autres ont été refusés en raison du manque de formation. Le Comité a également reçu 3 candidats en entrevue.

Il n'y a pas eu d'évaluation de portfolio durant cette période, par contre il y a 10 candidats inscrits à la démarche de la reconnaissance des acquis expérientiels, 1 candidat a déjà remis son portfolio, les autres devraient les remettre au cours de l'année 1989. Le Comité a procédé à l'accréditation de 13 programmes révisés.

Robert Daigneault T.Sc.A.
Président du Comité

SÉLECTION

Les réalisations 1988-1989

En 1988-1989, le Comité de sélection a tenu une réunion. Lors de cette réunion, le comité a sélectionné les gagnants du concours d'articles technologiques Raymond A. Robic et a recommandé au Comité administratif son choix pour les titres de "Bénévole et Technologue de l'année 1988". Pour ce faire, le comité a été assisté de Madame Hélène Rioux et de Monsieur Denis Daigneault, T.Sc.A. pour la sélection du prix Raymond A. Robic. Enfin le comité a recommandé le rétablissement du programme de bourses d'études aux étudiants afin d'accentuer la présence de la Corporation dans ce milieu.

Les prévisions 1989-1990

Le comité tiendra une réunion pour recommander au Comité administratif le "Bénévole et Technologue de l'année". De plus, il sélectionnera les gagnants du programme de bourses aux étudiants.

Paul Burman, T.P.
Président du comité

LES ACTIVITÉS DU SYNDIC

Au cours de l'exercice 1988-1989, le syndic a reçu des demandes d'information de la part du public en ce qui concerne les droits des individus (consommateurs) versus l'éthique des professionnels. De plus, plusieurs membres de la Corporation se sont informés sur la réglementation de la Corporation ainsi que sur l'interprétation de certains articles des règlements. Environ 150 appels ont été reçus et traités.

Plaintes

En ce qui concerne les plaintes portées contre des membres, voici les principaux faits de l'exercice 1988-1989 en date du 31 mars 1989:

- 3 dossiers de l'exercice antérieur ont vu leur dénouement:
- 1 plaidoyer devant le comité de discipline, décision rendue de non culpabilité, dossier fermé.
- 2 enquêtes terminées, dossiers fermés, n'ayant pas conduit à des plaintes disciplinaires devant le comité de discipline.
- 3 nouveaux dossiers ouverts pendant l'exercice:
- 2 conciliations de comptes effectuées et réglées à la satisfaction des parties.
- 1 enquête préliminaire effectuée et ayant conduit à la fermeture du dossier.

Ces dossiers portaient notamment sur les aspects suivants:

- La conciliation et l'arbitrage des comptes
- Le respect des dispositions du Code de déontologie, entre autres:

- baser ses avis sur des connaissances suffisantes
- faire preuve d'intégrité, d'objectivité et de modération dans son mandat
- avoir une connaissance complète des faits avant de porter un jugement
- prévenir son client des coûts approximatifs et prévisibles de ses services

Les plaintes soumises au syndic concernaient les services ou comportements suivants:

- évaluation d'un bâtiment résidentiel pour fins de rénovation à la suite d'une offre d'achat
- préparation de plans et devis incomplets dans le secteur résidentiel
- qualité des services rendus à son employeur dans le domaine de l'électrotechnique
- plagiat dans la parution d'un article technique
- clarification du coût des services lors d'expertises pour vices de construction.

Denis Daigneault, T.Sc.A.
Syndic

ÉTATS FINANCIERS DE LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES TECHNOLOGUES DES SCIENCES APPLIQUÉES DU QUÉBEC

BILAN

Au 31 mars 1989

ACTIF

	1989	1988
À court terme		
Encaisse	14 205 $	- $
Dépôts à terme	55 000	125 000
Débiteurs (note 3)	34 159	34 172
Frais payés d'avance	20 255	26 400
Portion du placement réalisable à court terme (note 4)	3 226	2 926
	126 845	188 498
Placement (note 4)	272 050	275 276
Immobilisations (notes 1 et 5)	92 678	114 527
	491 573 $	578 301 $

PASSIF

À court terme		
Découvert de banque	- $	29 254 $
Emprunt de banque (note 6)	10 000	-
Créditeurs (note 7)	92 885	64 968
Cotisations perçues d'avance	503 092	411 398
Versements sur la dette à long terme exigibles à court terme (note 8)	2 175	7 894
	608 152	513 514
Dette à long terme (note 8)	-	2 580

AVOIR (DÉFICITAIRE) DES MEMBRES

Surplus (déficit)	(116 579)	62 207
	491 573 $	578 301 $

Engagements (note 9)

Pour le Bureau

Henri Bourque, T.Sc.A., Président

Robert Filiatrault, Vice-président aux finances

RÉSULTATS
De l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989		1988
	Budget (Révisé au 16-12-88)	Réel	Réel
REVENUS	1 031 118 $	1 095 227 $	1034 978 $
DÉPENSES			
Salaires et avantages sociaux	572 791	546 609	565 811
Papeterie, impression et fournitures de bureau	117 060	119 342	164 470
Poste	76 516	62 487	73 208
Téléphone et télégrammes	22 000	15 017	20 990
Loyer	69 090	64 982	40 253
Frais de déménagement	6 650	11 137	5 560
Entretien de l'équipement	13 000	12 404	7 694
Location d'équipement	15 800	15 384	14 245
Cotisations	47 500	44 974	48 594
Congrès annuel	44 700	44 798	-
Déplacements	71 154	63 367	48 748
Représentation	15 500	14 677	17 664
Frais de programmation	7 025	6 113	-
Assurances et taxes	8 210	23 245	9 274
Entretien de l'immeuble	-	-	2 997
Contentieux	10 820	9 340	19 132
Frais de vérification	5 500	6 000	4 500
Frais de consultation	22 570	32 998	18 452
Publicité	600	1 249	3 407
Achats de sceaux, joncs et épingles	13 000	18 881	10 100
Remises aux regroupements	32 000	33 367	35 713
Cours et séminaires	6 720	7 028	512
Bourses et prix d'exposition	1 250	1 193	4 500
Projets spéciaux et divers	3 850	4 042	33 609
Intérêts et frais de banque	12 000	20 512	9 462
Intérêts sur les dettes à long terme	1 600	769	5 239
Mauvaises créances	-	760	-
Amortissement des immobilisations	26 325	27 835	20 530
	1 223 231	1 208 510	1 184 664
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT POSTES EXTRAORDINAIRES	(192 113)	(113 283)	(149 686)
POSTES EXTRAORDINAIRES			
Contribution à la Fondation de l'O.T.Sc.A.Q. pour l'avancement de la technologie	(58 000)	(65 503)	-
Gain sur disposition de l'immeuble	-	-	193 564
EXCÉDENT DES REVENUS (DÉPENSES) SUR LES DÉPENSES (REVENUS)	(250 113)$	(178 786)$	43 878$

SURPLUS (DÉFICIT)
De l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
SOLDE AU DÉBUT	62 207 $	18 329 $
EXCÉDENT DES REVENUS (DÉPENSES) SUR LES DÉPENSES (REVENUS)	(178 786)	43 878
SOLDE (DÉFICITAIRE) A LA FIN	(116 579)$	62 207 $

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
De l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus avant postes extraordinaires	(113 283) $	(149 686) $
Éléments n'affectant pas les liquidités		
Amortissement des immobilisations	27 835	20 530
Profit sur disposition d'immobilisations	(699)	-
Fonds utilisés par l'exploitation	(86 147)	(129 156)
Évolution nette des soldes de fonds de roulement hors caisse (note 10)	125 769	(52 436)
Fonds nets provenant de (utilisés par) l'exploitation	39 622	(181 592)
Contribution à la fondation de l'O.T.Sc.A.Q. pour l'avancement de la technologie	(65 503)	-
	(25 881)	(181 592)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement des dettes à long terme	(8 299)	(94 661)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'un placement	-	(280 000)
Encaissement du placement	2 926	1 798
Acquisition d'immobilisations	(11 426)	(79 963)
Produit de disposition de l'immeuble	-	400 000
Produit de disposition d'immobilisations	6 139	-
	(2 361)	41 835
ÉVOLUTION DES LIQUIDITÉS	(36 541)	(234 418)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	95 746	330 164
LIQUIDITÉS A LA FIN (note 11)	59 205 $	95 746 $

DÉTAIL DES REVENUS ET DÉPENSES PAR ACTIVITÉ

De l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989 Réel	1988 Réel
REVENUS		
Cotisations	871 913 $	825 875 $
Services rémunérés	182 662	170 236
Autres revenus	40 652	38 867
	1 095 227	1 034 978
DÉPENSES		
Évaluation des dossiers	52 958	91 347
Admission	26 421	-
Services professionnels	76 092	81 748
Ressources humaines	110 606	56 239
Discipline et affaires juridiques	34 103	80 522
Syndic	24 515	-
Relations avec le milieu et promotion	189 746	127 161
Services aux membres	33 518	290 087
Administrateurs et mandataires	155 476	176 074
Participation des membres	123 966	-
Gestion et soutien	381 109	281 486
	1 208 510	1 184 664
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT POSTES EXTRAORDINAIRES	(113 283) $	(149 686) $

DÉTAILS DES REVENUS

De l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989 Réel	1988 Réel
COTISATIONS		
Membres	869 725 $	825 695 $
Étudiants affiliés	-	180
Volontaires	2 188	-
	871 913	825 875
SERVICES RÉMUNÉRÉS		
Études de dossiers	23 625	26 608
Service de placement et revenus de journal	3 095	55 659
Ventes diverses	38 834	36 682
Séminaires	2 416	6 372
Service ressources humaines	36 706	4 550
Commandites et revenus de congrès	68 353	19 480
Ventes de services	9 633	20 885
	182 662	170 236
AUTRES REVENUS		
Intérêts	39 312	37 821
Divers	1 340	1 046
	40 652	38 867
	1 095 227 $	1 034 978 $

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Au 31 mars1989

1. CONVENTION COMPTABLE

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. La Corporation amortit ses immobilisations en utilisant les taux et méthodes suivants:

Mobilier et équipement	20% dégressif
Équipement informatique	30% dégressif
Logiciel	5 ans, linéaire

2. STATUT

La Corporation est constituée selon le Code des professions du Québec.

3. DÉBITEURS

	1989	1988
Comptes-clients	29 932 $	32 190 $
Intérêts courus à recevoir	2 003	1 982
Avances à la Fondation de l'O.T.Sc.A.Q. pour l'avancement de la technologie	2 224	-
	34 159 $	34 172 $

4. PLACEMENT

	1989	1988
Hypothèque à recevoir, d'un montant original de 280 000 $, 10%, encaissable par versements mensuels de 2 505 $, capital et intérêts, renégociable en juillet 1992.	275 276 $	278 202$
Portion réalisable à court terme	3 226	2 926
	272 050 $	275 276 $

5. IMMOBILISATIONS

	1989		1988	
	Coût	Valeur nette	Coût	Valeur nette
Mobilier et équipement	133 108 $	40 443 $	144 612 $	54 722 $
Equipement informatique	79 717	35 373	72 628	40 409
Logiciel	22 045	16 862	20 045	19 396
	234 870 $	92 678 $	237 285 $	114 527 $
Amortissements accumulés	142 192 $		122 758 $	

6. EMPRUNT DE BANQUE

L'emprunt de banque est garanti par le transport de l'hypothèque à recevoir.

7. CRÉDITEURS

	1989	1988
Fournisseurs	37 777 $	25 898 $
Frais courus	29 714	5 551
Salaires et avantages sociaux	16 394	28 519
Dépôts sur sceaux et joncs	5 000	5000
Revenus perçus d'avance	4 000	-
	92 885 $	64 968 $

8. DETTE A LONG TERME

Emprunt de banque, 11,25%, d'un montant initial de 23 000 $, remboursable par versements mensuels de 756 $, incluant les intérêts, échéant le 15 juillet 1989	2 175 $	10 474 $
Versements exigibles à court terme	2 175	7 894
	- $	2 580 $

9. ENGAGEMENTS

La Corporation s'est engagée en vertu de baux à long terme représentant un montant de 356 615 $ au 31 mars 1989.

Les versements annuels à effectuer aux termes de ces baux au cours des prochains exercices sont estimés comme suit:

1990	93 112 $
1991	93 112
1992	93 112
1993	77 279

La Corporation s'est également engagée en vertu de contrats de location-exploitation représentant un montant de 48 911 $ au 31 mars 1989.

Les versements minimums exigibles à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont estimés comme suit:

1990	13 041 $
1991	13 041
1992	13 041
1993	8 970
1994	818

10. ÉVOLUTION NETTE DE SOLDES DE FONDS DE ROULEMENT HORS CAISSE

	1989	1988
Débiteurs	13$	(13 346)$
Frais payés d'avance	6 145	(2 283)
Créditeurs	27 917	(7 520)
Cotisations perçues d'avance	91 694	(29 287)
	125 769 $	(52 436) $

11. LIQUIDITÉS À LA FIN

Encaisse (découvert de banque)	14 205 $	(29 254) $
Dépôts à terme	55 000	125 000
Emprunt de banque	(10 000)	-
	59 205 $	95 746 $

12. OPÉRATIONS CONCLUES AVEC UNE CORPORATION APPARENTÉE

La Corporation est apparentée avec un autre organisme sans but lucratif de par la présence d'administrateurs communs, siégeant aux conseils d'administration.

La Corporation a versé au cours de l'exercice, un montant de 65 503 $ à la Fondation de l'O.T.Sc.A.Q. pour l'avancement de la technologie.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES TECHNOLOGUES DES SCIENCES APPLIQUÉES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de la CORPORATION PROFESSIONNELLE DES TECHNOLOGUES DES SCIENCES APPLIQUÉES DU QUÉBEC au 31 mars 1989 ainsi que les états du déficit, des résultats et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons obtenu tous les renseignements et les explications que nous avons demandés.

A notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été fournis et tel qu'il appert aux livres de la corporation, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la corporation au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le présent rapport ne couvre pas les prévisions budgétaires incluses à l'état des résultats puisque nous ne pouvons exprimer d'opinion sur des données établies à partir d'estimations et d'hypothèses.

Massie Turcotte & Associés

MASSIE, TURCOTTE & ASSOCIÉS

Comptables agréés

Brossard, le 29 avril 1989

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
1989-1990

Les prévisions budgétaires ont été préparées par le Comité administratif. Elles ont été adoptées au Bureau du 17 mars 1989.

Revenus

Cotisations	933 650$
Ouvertures de dossier	32 450
Formation	15 000
Publicité	10 000
Ventes diverses	16 000
Intérêts /dépôts	8 000
Location de services	9 000
Intérêts/immeubles	25 000
Total des revenus	1 049 100

Dépenses

Salaires	345 763
Temps supplémentaire	2 000
Avantages sociaux	34 576
Remboursement à l'employeur du président	7 000
Frais de déplacements des bénévoles	39 550
Frais de déplacements des permanents	23 350
Frais de représentation des bénévoles	3 000
Frais de représentation des permanents	2 800
Papeterie-impression, photocopies	108 300
Fournitures de bureau	6 500
Frais de poste & adressage	57 067
Frais de téléphone	18 000
Location bureau du Siège social	29 090
Amélioration locative	500
Entretien/équipement	21 925
Assurances/taxes	8 570
Location/équipement	12 560
Amortissement/mobilier	10 600
Amortissement/équipement	10 000
Amortissement/ordinateurs	4 000
Amortissement/système téléphonique	2 300
Intérêts/emprunts	50
Frais de banque	10 000
Remise aux regroupements	10 000
Cotisations (C.I.Q., C.C.T.T., etc)	57 500
Bourses et prix	250
Publicité	2 500
Perfectionnement	1 125
Documentation	3 850
Frais juridiques	11 500
Frais de vérification	6 000
Frais de programmation	4 000
Frais de consultations	27 000
Location hôtels	0
Achats sceaux-joncs	15 000
Divers	4 500
Total des dépenses	900 726

Excédent des revenus sur les dépenses 148 374$